



Numéro de l'acte	2025-74-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.4

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

### QUESTION N°2025-74

#### URBANISME :

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE – SECTEUR DU ROSSIGNOL DE LA COMMUNE D'ARQUES - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUES

#### RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, aménagement du territoire, urbanisme, travaux, voirie & cimetières

---

#### Le Conseil Municipal,

**Vu**, le Code de l'Environnement,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique en date du 19 juin 2025 portant sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet d'aménagement d'une zone d'expansion de crues, dans le secteur du Rossignol, sur la commune d'ARQUES

**Considérant**, la demande présentée par le SMAGEAA, situé Maison du Papier, 15 rue Bernard Chochoy à ESQUERDES (62380) en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de procéder à l'aménagement d'une zone d'expansion de crues, dans le secteur du Rossignol, sur la commune d'ARQUES

**Considérant** que le secteur du Rossignol est vulnérable aux débordements du cours d'eau nommé « Vieux Fossé »

**Considérant** que depuis septembre 2021, le SMAGEAA a engagé une mission de maîtrise d'œuvre sur le bassin versant du Vieux Fossé, qui a permis de définir des travaux pour la création d'une zone d'expansion des crues, sur la commune d'Arques, afin de limiter l'impact sur les biens et les personnes sur le quartier dit du rossignol, limitrophe aux communes de CLAIRMARAIS et d'ARQUES.

**Considérant** que le terrain concerné par le projet est situé Chemin du Rihoult, à proximité de la Forêt Domaniale de Rihoult Clairmarais, sur la parcelle cadastrée section ZA-76, propriété de la Commune d'ARQUES.

Ceci a amené le SMAGEAA à présenter une demande d'autorisation environnementale portant sur ce projet, qui sera soumise à enquête publique par arrêté préfectoral en date du 19 juin 2025, pour une période de 30 jours consécutive, du 10 juillet 2025 au 8 août 2025 inclus.

Le commissaire enquêteur sera présent lors de permanences en mairies d'ARQUES afin de recevoir les observations que pourrait susciter cette demande d'autorisation environnementale.

Le contenu du dossier n'appelle pas d'observations particulières de la part de la commune.

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'aménagement d'une zone d'expansion de crues, dans le secteur du Rossignol, sur la commune d'ARQUES.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES  
Le 07 juillet 2025

La secrétaire de séance,  
Christine COURBOT

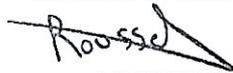
Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture

1<sup>0</sup> JUIL... 2025... et publication ou  
notification le ... 1<sup>0</sup> JUIL... 2025

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025**

**Affiché le 10 juillet 2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 07 juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 01 juillet Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **15 présents**
- **7 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **2 absents excusés sans pouvoir**

**Jackie GUTTMANN ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL**

**Peggy VAN GOETHEM-MARECAUX ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD**

**Corinne REANT ayant donné pouvoir à Christine COURBOT**

**Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PRED'HOMME**

**Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON**

**Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.**